Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202609-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Mai 2026

N°27.05.2026.09

OBJET :

Désignation du représentant Défense auprès de la Préfecture du Finistère

Date de convocation :
21 Mai 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	4
Nombre de pouvoirs :	4

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, Mme COCOUAL Marie-Laure, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
Mme COCOUAL Marie-Laure donne pouvoir à M GAKIERE Fabrice
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin.

Mme ZARADER Valérie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que conformément à Article L2121-33 du code général des collectivités locales (CGCT), Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.
Cette désignation s'effectue à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante pour la durée du mandat.
Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant sachant que le membre suppléant ne peut siéger et être présent à la séance qu'en l'absence du membre titulaire.

La fonction de correspondant défense a été instituée par la circulaire du 26 octobre 2001 afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, dans un contexte marqué par la professionnalisation des armées et la fin de la conscription. Cette fonction, exercée par un élu municipal, vise à assurer une interface locale entre la commune et les autorités civiles et militaires de l'État, sous l'animation du délégué militaire départemental.

Le correspondant défense a pour mission d'informer et de sensibiliser les élus et les administrés aux questions de défense, de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense et de participer, à l'échelle communale, aux actions relevant du parcours citoyen et du devoir de mémoire. Interlocuteur privilégié des services de l'État en matière de défense, il concourt ainsi à l'ancrage territorial des politiques publiques liées à la défense nationale.

Vu le Code général des collectivités locales, notamment son article L.2121-33
Vu les dispositions relatives à l'organisation de la défense et au lien armées-Nation

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202609-DE

Vu la proposition et l'avis favorable à l'unanimité de la commission solidarité du 4 mai 2026

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres de désigner :
Titulaire : Philippe Gestin
Suppléant : Frédéric Petit

Fait et délibéré le 27 Mai 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

